

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20528

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 7

I. - A l'alinéa 152, supprimer les mots :

« , applicable avant l'entrée en vigueur de la présente loi, ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 153, substituer aux mots :

« 52 ans »

les mots :

« l'âge applicable avant l'entrée en vigueur du présent XX ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.